



A LA UNE

LE MOT DU MAIRE

Premier Issus Info de ce nouveau mandat. L'occasion pour moi et toute l'équipe municipale de vous remercier pour votre confiance.

Ce nouveau mandat s'ouvre dans un contexte exigeant couvert par des incertitudes géopolitiques dramatiques générant des difficultés économiques.

Face à ces enjeux, nous restons pleinement mobilisés pour continuer à œuvrer à ce que notre commune soit toujours un échelon de proximité qui permette autant que possible d'améliorer le quotidien de chacun.

La préservation de notre cadre de vie, le soutien à nos associations, à notre école, l'accompagnement aux transitions nécessaires sont autant de défis que nous souhaitons relever avec vous.

C'est la raison pour laquelle, nous réactivons le comité consultatif, n'hésitez pas à venir y participer. Ensemble, nous construirons un avenir qui nous ressemble !

Bonne lecture à tous !

VOTRE MAIRE

Bruno Caubet

CITOYENNETÉ

COMITÉ CONSULTATIF

Nous souhaitons engager une démarche participative, avec celles et ceux qui le souhaitent au travers d'un comité consultatif.

Nous aimerions commencer à réfléchir sur des solutions pour améliorer l'ensemble des modes de déplacements sur la commune (sécurité routière, stationnement, flux de circulation, mobilité douce...), mais nous sommes aussi à votre écoute pour réfléchir sur d'autres thèmes que nous pourrions travailler ensemble sur la durée du mandat.

Si vous êtes intéressés pour participer à cette instance, nous vous invitons à venir vous inscrire directement à la Mairie ou par mail (en laissant bien vos coordonnées) et ce **avant le 29 mai**.



VIE DE LA COMMUNE



PROJET DE NOUVELLE ANTENNE DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Malgré un avis défavorable unanime du conseil municipal le 16 septembre 2025 suivi d'un courrier informant de cette déci-

sion auprès du propriétaire du terrain et de la société SFR, un demande d'installation d'antenne a été déposée à la mairie d'Issus le 18/11/2026.

Cette installation serait située à proximité du chemin de randonnée qui relie la commune d'Issus à celle de Noueilles depuis le chemin de Pourville.

L'impact paysager d'une telle installation est indéniable ! C'est la raison pour laquelle par arrêté en date du 08/04/2026, la commune a formulé une **décision d'opposition à ce projet**.

Il est à craindre cependant qu'un recours de la Société SFR auprès du Tribunal Administratif nous contraigne à revoir notre décision.

Le conseil municipal penche pour travailler sur une réflexion approfondie sur des alternatives plus discrètes ou mieux intégrées dans l'environnement.

Votre avis sur ce projet nous intéresse !! Merci de nous faire savoir par mail : mairie@issus.fr ou directement à la Mairie vos avis / propositions sur ce dossier.

RÉCHERCHE NOUVELLE ÉQUIPE ASSO-PEAL

Bonjour à toutes et tous,

APRÈS DE BELLES ANNÉES, L'ÉQUIPE ACTUELLE PASSE LE RELAIS... ET SI C'ÉTAIT VOUS LA NOUVELLE ÉQUIPE ??
Présidente (e) / Trésorier (e) / Secrétaire et autres Volontaires ...

Pourquoi rejoindre l'association ?

- Organiser des événements festifs pour les enfants et parents
- Soutenir financièrement nos écoles
- Payer la piscine pour les CP, CE1 et CM2

On a besoin de vous !

- Quelques parents motivés
- Avec un peu de temps ou simplement des idées
- Aucune expérience nécessaire ! Et l'équipe actuelle vous accompagnera

⚠ Sans nouveaux bénévoles... l'association pourrait s'arrêter ⚠
(plus de piscine/fête, moins de soutien pour les écoles)

Rejoignez l'aventure !
Une belle expérience humaine, et surtout... beaucoup de sourires d'enfants 😊

contactez-nous : assopeak@hotmail.fr 06.30.55.99.96



À ISSUS, L'ÉTÉ S'ANNONCE FESTIF ! ☀



Fête de la Musique – Samedi 20 juin à 19h00

Rendez-vous sur la place du village avec les guitaristes d'Issus—Stone of tones—Gecko—Before the End.

Restauration et buvette sur place.



Les Aubades – Dimanche 5 juillet

Les membres du comité viendront à votre rencontre en musique pour partager un moment convivial, vous remettre le programme de la fête et faire vivre cette belle tradition.

Ce sera également l'occasion, pour ceux qui le souhaitent, de contribuer à la préparation de la fête du village.



14 juillet – Soirée Mousse sur la place du village

Une soirée pleine d'ambiance !

Restauration et buvette sur place.



Fête Locale – Du 13 au 15 août

On vous attend nombreux pour faire vibrer Issus !



Informations : Laura—06 26 36 25 41 / Claudette—06 24 10 39 76

LE CCAS D'ISSUS : UN ACTEUR CLÉ DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'ACTION SOCIALE LOCALE

Vous vous demandez quelles sont les missions du CCAS d'Issus et comment il peut vous accompagner au quotidien ? Que vous soyez un senior, une famille en difficulté, une personne en situation de handicap ou simplement un habitant souhaitant s'investir dans la vie sociale de la commune, le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Issus** joue un rôle essentiel.

Qu'est-ce que le CCAS d'Issus ?

Le **CCAS** est un établissement public communal chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la mairie. À Issus, il agit comme un **relais de proximité** pour les habitants, en coordonnant des dispositifs d'aide, d'écoute et de soutien adaptés aux besoins individuels.

Ses principales missions :

- ✓ **Lutter contre les précarités** (alimentaire, énergétique, logement)
- ✓ **Soutenir les familles et les personnes en difficulté**
- ✓ **Accompagner les personnes âgées et dépendantes**
- ✓ **Favoriser l'inclusion et le lien social**

Comment bénéficier des services du CCAS ?

Les aides du CCAS sont **accessibles à tous les habitants d'Issus**, sous conditions de ressources ou de situation. Pour en bénéficier :

Prendre contact avec les services du CCAS

☎ **Téléphone** : 05.61.81.97.06 — ✉ **Email** : mairie@issus.fr — 🏛 **Accueil physique** : Mairie d'Issus

 **Vous avez une question ou un besoin ? N'hésitez pas à contacter le CCAS dès aujourd'hui !**

L'ASCLI OUVRE SES PORTES : GRANDE JOURNÉE FESTIVE LE SAMEDI 27 JUIN

L'Association Sport, Culture et Loisirs à Issus invite tous les habitants à venir découvrir ses activités lors de sa grande première journée qui se tiendra le **samedi 27 juin à partir de 9 heures**.

Au programme de cette journée festive et conviviale :

- Des **initiations** aux nombreuses activités proposées cette année et qui seront reconduites la saison prochaine,
- Des **démonstrations** réalisées par les adhérents,
- Des **spectacles** pour mettre en valeur les disciplines artistiques et sportives.

Les personnes intéressées pourront s'inscrire directement sur place pour la saison à venir.

Un point de restauration sera également proposé sur place, permettant à chacun de passer un agréable moment en famille ou entre amis.

Le programme détaillé sera communiqué prochainement via les réseaux sociaux de l'association (Facebook et Instagram) ainsi que par voie d'affichage dans la commune.

Venez nombreux découvrir ou redécouvrir l'ASCLI ! Une belle occasion de bouger, de créer, de s'amuser et de rejoindre une association dynamique et accueillante. Et si le cœur vous en dit, nous accueillons avec plaisir toute aide pour renforcer l'équipe (temporairement ou plus).

Claire, Katell et Sabrina pour l'ASCLI



MATINÉE CITOYENNE

La municipalité a le plaisir d'inviter tous les habitants à participer à une matinée citoyenne qui se tiendra le **samedi 30 mai**.

Cette matinée sera l'occasion de se retrouver, d'échanger et de contribuer ensemble à l'amélioration de notre cadre de vie. Plusieurs actions seront proposées telles que nettoyages des espaces publics, petits travaux d'entretien.

Comme chaque année, les enfants sont également les bienvenus pour le ramassage des déchets le long des routes et à l'issue, ils seront récompensés.

Que vous soyez seul, en famille ou entre voisins, votre participation est la bienvenue. Chacun peut s'impliquer selon ses envies et ses disponibilités.

Rendez-vous le 30 mai à 9 heures sur la place.

Un moment convivial sera organisé à l'issue de la matinée.

Nous comptons sur votre engagement et votre esprit citoyen !



BROYAGE VÉGÉTAUX

Le **samedi 30 mai**, une matinée de broyage de végétaux est organisée en parallèle de la Journée Citoyenne sur le terrain municipal à côté du cimetière.

Venez broyer vos déchets verts propres (sans corps étrangers).

Inscrivez-vous au préalable en mairie pour planifier votre passage.

C'est l'occasion idéale d'allier entretien de votre jardin et engagement collectif pour la commune !

INSCRIPTION

Afin d'organiser au mieux cette matinée, anticiper les ateliers, nous avons besoin de savoir combien nous serons !

Merci de vous inscrire à la journée citoyenne en mairie ou par téléphone au 05 61 81 97 06



SCULPTURE SUR PIERRE

Voilà exactement **20 ans**, venait s'installer dans une ancienne ferme lauragaise une sculptrice passionnée par la transmission de son art.

Ses cours sont fréquentés par des élèves de la région, mais son souhait est de mieux se faire connaître de son environnement proche : l'atelier se situant sur la commune d'Issus, il lui a paru opportun d'en faire part dans le journal local.

La pierre est loin d'être aussi inaccessible que ce que l'on peut penser, tous les succès, les belles pièces réalisées à l'atelier par petits et grands sont là pour en témoigner.

Le cadre accueillant de cette grande bâtisse en brique, la présence paisible des ânes, des chats, les goûters partagés, tout cela crée une ambiance détendue où la créativité peut se donner libre cours sans crainte d'être jugé !

Anne Célariès accueille tous ceux qui veulent découvrir la sculpture sur pierre, par une première séance gratuite de contact avec la matière et les instruments.

Les cours ont lieu **toute la journée du samedi, et le lundi après-midi**, il y a des stages en été, mais aussi et à tout autre moment souhaité par des personnes demandeuses.

Atelier de Saint-Jean—781 route d'Auragne, Saint Jean, 31450 Issus

Tél : 06.86.44.08.22—mail : anne.celaries@orange.fr—site : www.sculpture-sur-pierre.com





NUISANCES SONORES

En Haute-Garonne, un arrêté préfectoral du 23 juillet 1996, et toujours applicable à ce jour, fixe la règle en la matière.

« Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer

une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques... ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h

Pour ce qui est des entreprises, l'utilisation sur le domaine privé, à l'intérieur de locaux ou en plein air, des outils, appareils ou engins bruyants de quelque nature qu'ils soient, doit être interrompue entre 20 h et 7 h, et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente. »



LE PAPILLON DU PALMIER EST DE RETOUR

Les palmiers sont de plus en plus présents dans nos jardins, mais malheureusement le **Papillon du palmier** (*Paysandisia archon*) les accompagne.

C'est à cette période qu'il est intéressant de mettre en place une stratégie de lutte.

Un **traitement biologique** est possible pour les particuliers, à base de nématodes. D'autres solutions peuvent vous être proposées par un professionnel.

Il est important de se prémunir contre cet insecte pour ne pas voir disparaître ces arbres de nos jardins.

Qualité de l'eau

Sicoval
l'Agglo
du Sud-Est Toulousain



Dans le cadre du suivi de la qualité de l'eau potable, le Sicoval poursuit les investigations engagées en 2024 relatives à la présence éventuelle de chlore de vinyle monomère (CVM) dans l'eau de consommation.

Pour rappel, cette substance peut être présente dans l'eau du robinet par relargage provenant de certaines canalisations en PVC anciennes (posées avant 1980). Ce phénomène peut être accentué lorsque l'eau stagne dans les réseaux ou lorsque sa température est élevée (supérieure à 15 degrés).

Ainsi, une nouvelle campagne de prélèvements va être réalisée sur votre commune, en complément des analyses déjà effectuées. Celle-ci démarrera sur les mois de mars et avril 2026.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- Route d'Auragne,
- Chemin de Roqueville,
- Route de Venerque,
- Route d'Espanès,
- Route de Montbrun,
- et éventuellement secteurs limitrophes.

Ces prélèvements seront réalisés par un agent du laboratoire départemental 31 EVA, en présence d'un technicien du Sicoval. Ils nécessiteront l'accès aux habitations afin d'effectuer les prélèvements d'eau. Les administrés concernés seront informés par une note d'information qui leur sera remise.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations et bien d'autres encore sur le site de la commune d'Issus :

www.commune-issus.fr

Vous souhaitez paraître dans Issus Info, vous pouvez envoyer vos propositions d'article à l'adresse suivante :

mairie@issus.fr

Comité de rédaction: T. HENRI, B. CAUBET, F. MUNIER